



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DU DEVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES ET DE L'ENVIRONNEMENT
Direction-adjointe du logement,
de la politique de la ville et de l'habitat
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Mélanie Dumoulin
Mèl : melanie.dumoulin@oise.fr
Tél. : 03.44.06.64.24
Fax : 03.44.06.64.51

Le Président du conseil départemental
à
Monsieur le Directeur départemental
des Territoires de l'Oise

Beauvais, le **11 FEV. 2016**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de
THIERS-SUR-THEVE

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 27 novembre 2015 reçue le 9 suivant, dans le cadre de la
procédure du porter à connaissance intéressant la révision du PLU de la commune de
THIERS-SUR-THEVE, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le
20 juin 2013.

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise
(opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTE DEPARTEMENTALE :

La commune est traversée par la route départementale (RD) n° 1032.

1.1 Document à prendre en compte :

Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011 accessible sur la plateforme internet
des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et
déplacements ».

1.2 Classement de la RD :

Les routes départementales sont répertoriées, notamment, en fonction des trafics. Ainsi, selon le
reclassement du 16 février 2011 la RD 607 est une route de 4^{ème} catégorie (route assurant des liaisons
inter cantonales et desservant des pôles économiques de faible importance).

1.3 Comptages de trafic :

Les comptages de trafic pour la RD 607, effectués en février 2014, relèvent une moyenne journalière
de 2 475 véhicules (PR 1.000) dont 4,2 % de poids lourds.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique
« Transports et déplacements ».

1.4 Plan d'alignement :

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué sur cette route départementale.

1.5 Accidentologie :

Entre 2010 et 2014, aucun accident n'a été à déplorer.

1.6 Projet routier inscrit au PDMD

En l'état, le PDMD n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune de LA HOUSOYE.

2) TRANSPORTS :

Le département est autorité organisatrice des transports interurbains.

Aussi, la commune de LA HOUSOYE est concernée par la ligne régulière n° 13 (SENLIS / ORRY-LE-VILLE) ainsi que par les lignes scolaires à destination de l'Institution Saint-Dominique de MORTEFONTAINE.

Le transport scolaire est pris en charge par le département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site www.oise-mobilité.fr.

3) CIRCULATIONS DOUCES :

3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

Le département est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de THIERS-SUR-THEVE est traversé par le circuit « Les Forêts du Sud de l'Oise », inscrit au plan départemental de randonnée équestre approuvé par le conseil général le 8 novembre 1991, et le circuit « La butte aux gens d'armes » inscrit au PDIPR par délibération n° 306 du conseil général du 20 juin 2002, le conseil municipal de THIERS-SUR-THEVE ayant émis un avis favorable le 12 janvier 2001.

3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le document est accessible sur [l'opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) :

Le Conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Ainsi, le territoire de la commune de THIERS-SUR-THEVE est concerné par :

- l'ENS d'intérêt départemental « Bois de la Grande Mare/Les Petits Bois » (VMU22) ;
- l'ENS d'intérêt local « Sud-Est de la forêt de Chantilly » (VMU26) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Landes du Parc Astérix » (VMU28)
- l'ENS d'intérêt départemental « Prairie de Charlemont/La Roche Pauvre » (VMU32) ;
- l'ENS d'intérêt local « Forêt domaniale d'Ermenonville » (VMU34) ;
- le GENS d'intérêt départemental « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly » (GENS05).

Les GENS (ou Grands Ensembles Naturels Sensibles) ont été identifiés par le département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques. Ce GENS fait d'ailleurs l'objet d'une convention de gestion entre le Conseil départemental de l'Oise et l'Office National des Forêt.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Notez toutefois que le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS) : il n'y a qu'un nombre limité de ces zones sur le département et la commune de THIERS-SUR-THEVE n'est pas concernée.

2) LA RESSOURCE EN EAU :

2.1 Eau potable :

Il n'existe aucun captage sur le territoire de la commune.

2.2 Assainissement :

La commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif raccordé sur la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise dans le Val d'Oise qui répond aux exigences réglementaires de traitement de la pollution.

2.3 Rivière :

La commune de Thiers-sur-Thève est membre du Syndicat Intercommunal de la Thève (SITRARIVE) à qui elle a délégué sa compétence. Avec l'apparition du volet GEMAPI de la loi Métropole, cette compétence sera prochainement transférée à la communauté de communes qui intégrera normalement le syndicat.

Le territoire est parcouru par un réseau hydrographique représenté par la Thève et ses différents bras ainsi que le ru Sablons, le ru Fossé la Coque et le ru des Prés. Dans le cadre de sa dynamique, le syndicat décline un Programme Pluriannuel d'Entretien validé par une DIG octroyant une servitude de passage, accordée en 2012. De nombreux projets de restauration du milieu aquatique sont en émergence dont la remise en talweg partielle ou totale de la Thève sur le territoire de Thiers-sur-Thève et Pontarmé.

Faisant partie de l'unité hydrographique Confluence Oise, l'atteinte du Bon Etat global de la Thève est prévue pour 2021 (FRHR227).

III. AMENAGEMENT NUMERIQUE

En matière d'aménagement numérique, le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) tient à communiquer à la commune de THIERS-SUR-THEVE les éléments d'information suivants :

1) SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

La loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) l'article L 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

L'article L 1425-2 a été modifié et précisé par les lois n°2014-58 du 27 janvier 2014- article 2 et n°2015-991 du 7 août 2015- article 102.

Pour le département de l'Oise, l'assemblée départementale s'est chargée de l'élaboration du SDTAN qui a été adopté par sa commission permanente le 21 mai 2012 puis modifié par sa commission permanente du 17 mars 2014. Le SDTAN de l'Oise est téléchargeable sur le site www.oise.fr à la rubrique « haut-débit ».

Le conseil départemental de l'Oise a par délibération de sa commission permanente du 13 juillet 2015 transféré sa compétence « gestion du SDTAN-Oise et de ses évolutions » au SMOTHD. Le SMOTHD a accepté ce transfert de compétence lors de la séance de son conseil syndical du 24 septembre 2015.

Il est donc important que la commune de THIERS-SUR-THEVE tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.

2) EXISTANT EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL)

La qualité de la desserte ADSL de la commune de THIERS-SUR-THEVE ne permet pas à ses habitants d'être éligibles au « triple-play » (téléphonie, internet et télévision). Un nœud de raccordement d'abonnés (NRA) est présent sur la commune.

3) ETAT DES LIEUX EN MATIERE DE RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE HAUT-DEBIT DE L'OISE « TELOISE »

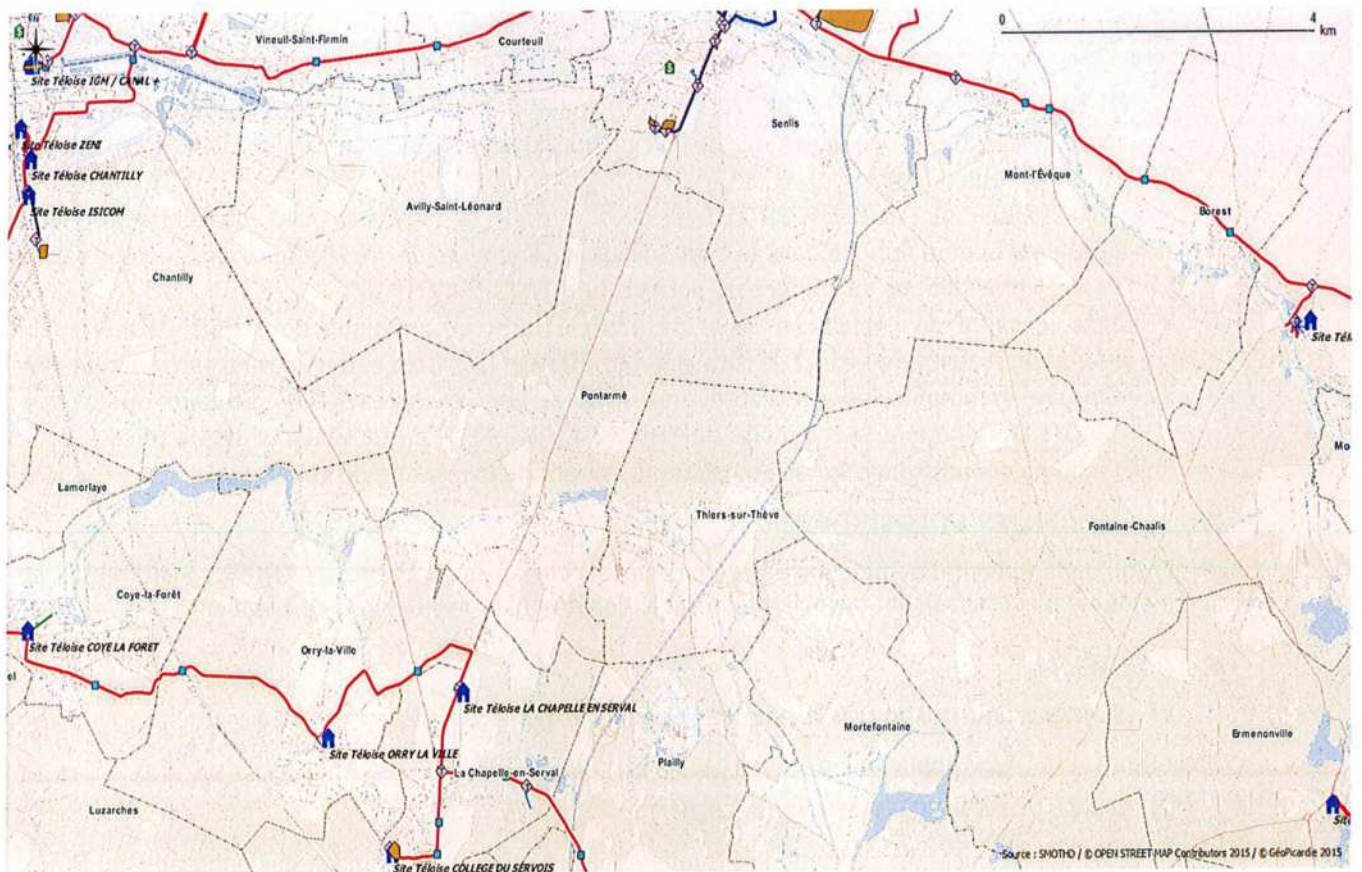
La stratégie développée par le département de l'Oise en faveur du numérique s'est traduite par la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut débit dénommé « Teloise » dès 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long, aujourd'hui, d'environ 1250 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais, notamment, du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités économiques, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Ce réseau ne transite pas par la commune de THIERS-SUR-THEVE mais est présent dans la commune de LA CHAPELLE-EN-SERVAL.

4) RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE A TRES HAUT DEBIT DE L'OISE « OISE NUMERIQUE »

Le SDTAN en vigueur a donc été transféré au SMOTHD qui en assure la gestion et l'évolution. Le projet Oise Numérique s'échelonne sur 7 ans et a pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers des 640 communes laissées aux bons soins de l'initiative publique. En ce qui concerne les 52 autres communes du département de l'Oise situées en « zones conventionnées » précédemment nommées zones AMII (Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement), elles seront raccordées par la même technologie par les opérateurs privés *SFR* et *Orange* d'ici 2020.

La commune de THIERS-SUR-THEVE est intégrée dans le projet Oise Numérique afin de permettre à ses habitants de bénéficier d'un accès internet à très haut débit. Le déploiement du réseau FttH est prévu en 2018. Concrètement, le projet porté par le SMOTHD s'est appuyé sur le réseau Teloise évoqué précédemment, ce réseau a été étendu par capillarité et irriguera la commune de THIERS-SUR-THEVE, comme l'indique la carte ci-dessous.



5) MUTUALISATION DES TRAVAUX

La loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique introduit dans le Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCE) l'article L49 qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne envers les usagers.

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

- ✓ La commune de THIERS-SUR-THEVE devra maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
 - Du réseau filaire cuivre et fibre optique ;
 - Du réseau aérien cuivre et fibre optique ;
 - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et aériens ;
 - Des Nœuds de Raccordement d'Abonnés (NRA) ;
 - Des chambres ;
 - Des fourreaux ;
 - Des poteaux ;
 - Des locaux techniques et répartiteurs ;
 - Des antennes ;
 - Des pylônes.

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants mais également pour le calcul de la redevance d'occupation de sols par la commune.

- ✓ La commune de THIERS-SUR-THEVE devra favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités économiques ou de logements dans les zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être.
- ✓ La commune de THIERS-SUR-THEVE devra prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (SMOTHD).
- ✓ Dans le cadre de l'obligation issue de l'article L49, la commune de THIERS-SUR-THEVE informera systématiquement le titulaire du SDTAN (SMOTHD) des travaux prévus sur son territoire et entrant dans le cadre prévu par la Loi. De son côté, le titulaire du SDTAN (SMOTHD) informera la commune de THIERS-SUR-THEVE de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et entrant dans le cadre de cet article.

IV. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le conseil départemental ne possède pas de propriété bâtie sur la commune de THIERS-SUR-THEVE et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un bâtiment.

V. LOGEMENT

1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes cœur sud oise, EPCI auquel appartient la commune de THIERS-SUR-THEVE, le PDH préconise la production annuelle de 30 à 33 logements à l'horizon 2020 dont 24% de logement locatif social et 25,8% de logements en accession sociale.

3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :


- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du département sous le lien suivant :
«<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

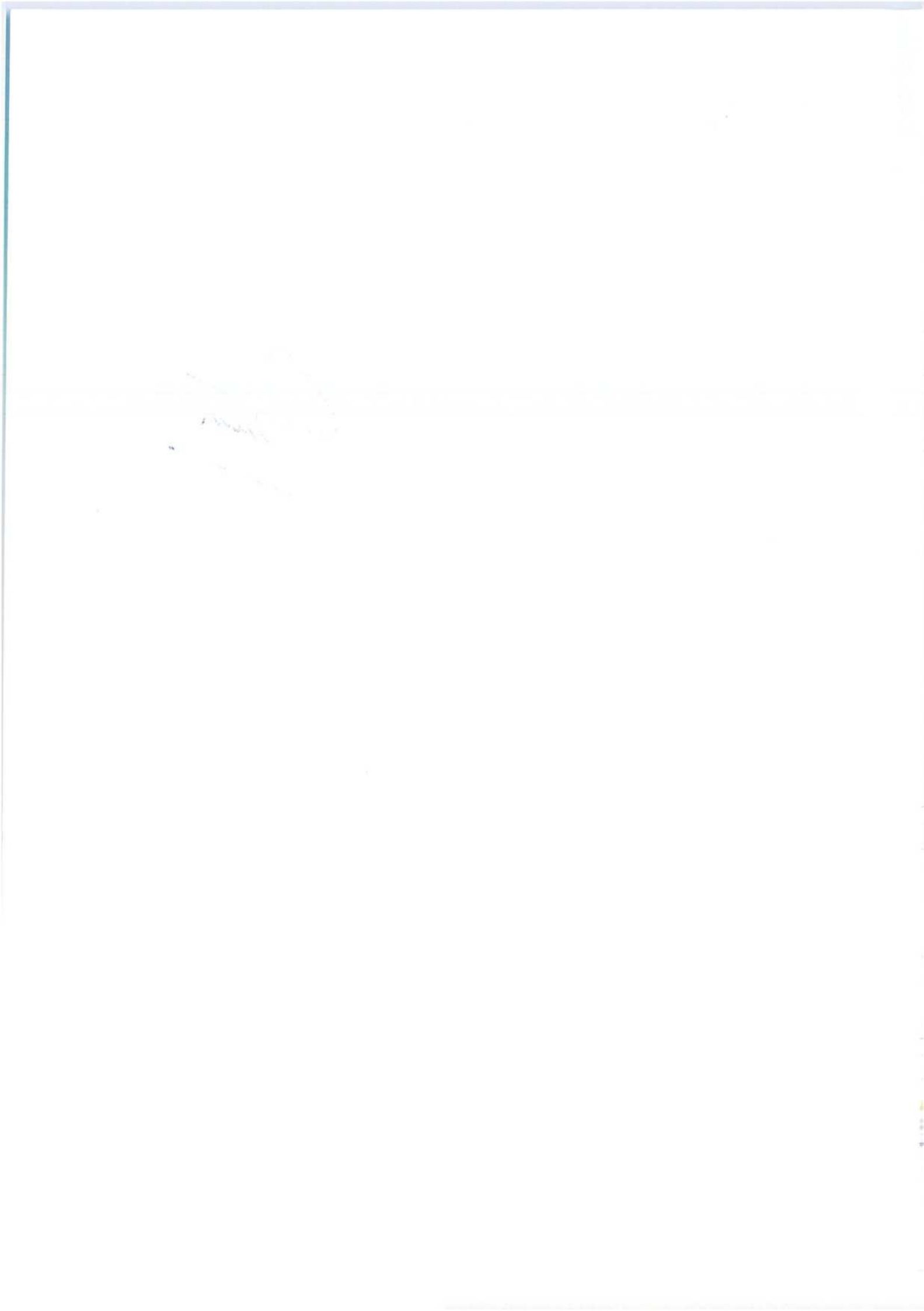
Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation,
le Préfet,
Directeur général des services,



Xavier PÉNEAU

P.J. : - Extrait du circuit « Les Forêts du Sud de l'Oise »
- Circuit « La butte aux gens d'armes ».
- 5 fiches descriptives ENS
- 1 fiche descriptive GENS
- 1 plan du réseau et des infrastructures
Oise Numérique dans le secteur de THIERS-SUR-THEVE



CIRCUIT : La Butte aux Gens d'Armes

THIERS-SUR-THEVE :

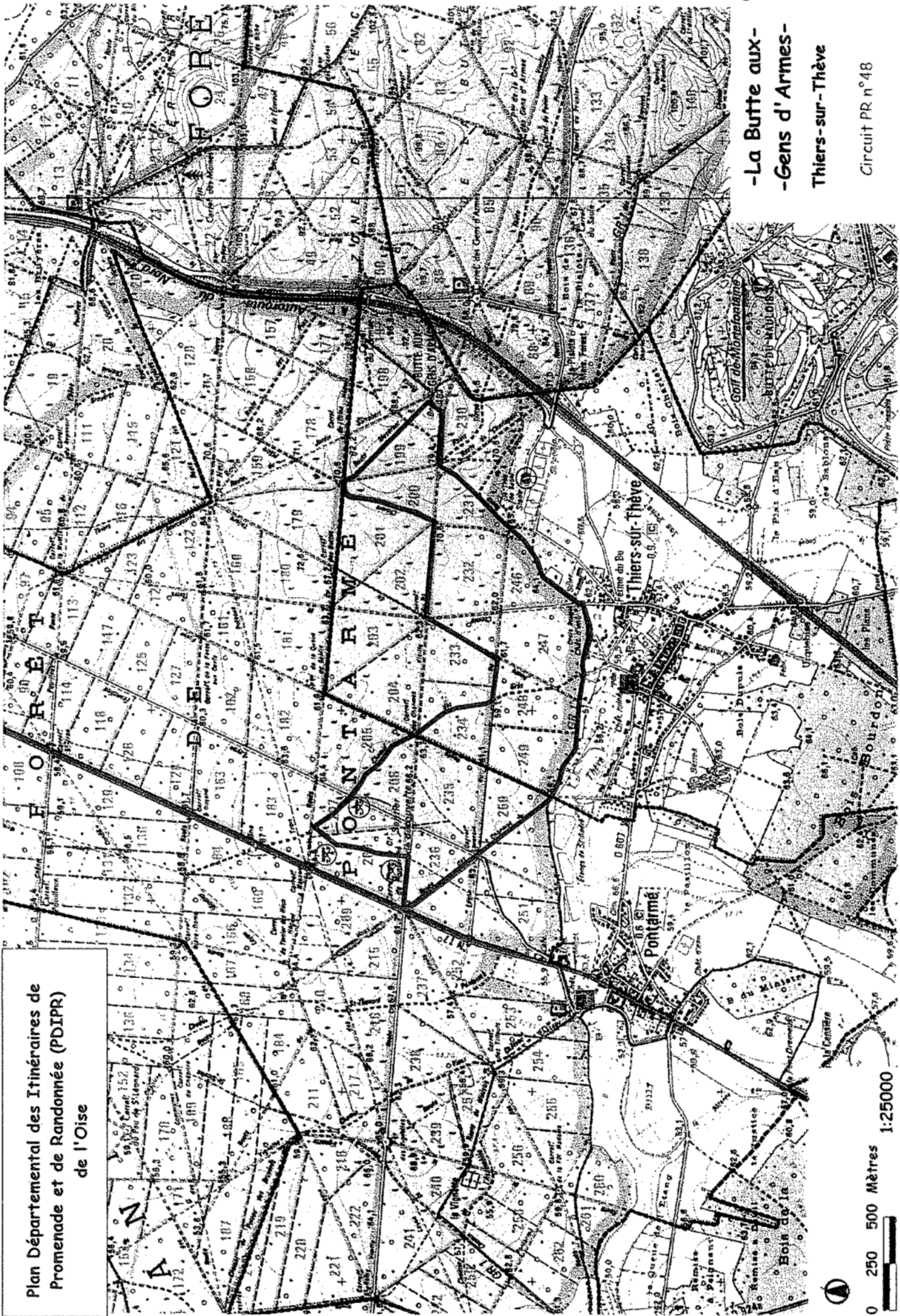
Chemin Rural n°7 dit de la Croix-Rouge
Chemin Rural n°5 dit Chemin du Plâtre
Chemins forestiers de la Forêt de PONTARME

*Délibération du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2001,
rendue exécutoire le 16 janvier 2001*

PONTARME :

Chemins forestiers de la Forêt de PONTARME

*Délibération du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2001,
rendue exécutoire le 17 janvier 2001*

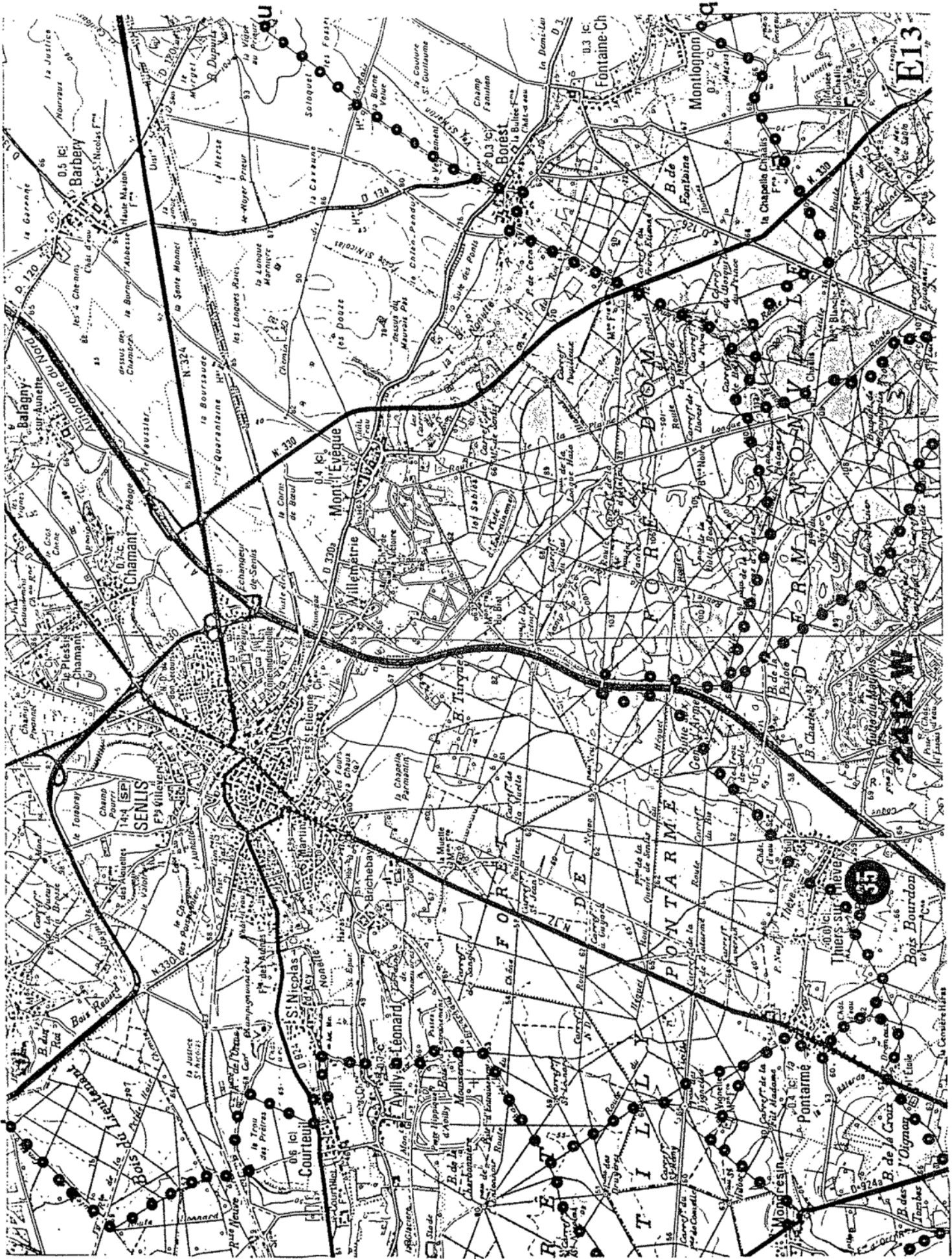


Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de l'Oise

-La Butte aux-
-Gens d'Armes-
Thiers-sur-Thève

Circuit PR n°48

0 250 500 Mètres 1:25000



E13

35



Surface : 12397

Altitude :

Entité paysagère :

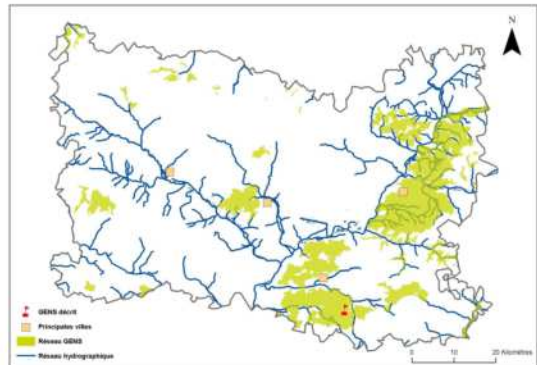
VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s) :

Chantilly, Nanteuil-Le-Haudouin, Senlis.

Commune(s) concernée(s) :

AVILLY-SAINT-LEONARD, BARON, BOREST, CHANTILLY, COYE-LA-FORET, ERMENONVILLE, FONTAINE-CHAALIS, LA CHAPELLE-EN-SERVAL, LAMORLAYE, MONTAGNY-SAINTE-FELICITE, MONT-L'EVEQUE.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS, Natura 2000 - ZSC, Parc Naturel Régional, ZICO, ZNIEFF I, ZNIEFF II.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée




Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)

Le massif forestier de Chantilly-Ermenonville s'étend en rive gauche de l'Oise, à cheval sur la bordure sud-occidentale du plateau du Valois et sur le Pays de France. Ce plateau massif est constitué par la plate-forme du calcaire lutétien, que surplombent plusieurs buttes sableuses résiduelles (Butte aux gens d'armes...).



 Délimitation du GENS

0 2 570 5 140 m




Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Plusieurs habitats remarquables, rares et menacés en Europe, sont inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne : la chênaie-charmaie acidocline du *Lonicero periclymeni-Fagetum petraeae* (type subatlantique méridional) ; la chênaie-charmaie à Jacinthe du *Hyacinthoides non-scriptae-Fagetum sylvaticae* (type subatlantique méridional à *Tilia cordata*) ; la chênaie-hêtraie du *Fago sylvaticae-Quercetum petraeae* (type subatlantique méridional) ; la hêtraie calcicole de l'*Hordelymo europaei-Fagetum sylvaticae* (type subatlantique méridional) ; la frênaie à Laïche espacée du *Carici remotae-Fraxinetum excelsioris* ; les groupements herbacés humides nitrophiles de l'*Aegopodium podagrariae* et de l'*Alliarion petiolatae* ; les groupements herbacés sur sables (*Thero-Airion*, *Violin caninae*) ; les landes à *Ericacées* (*Calluno-Ericion cinerae*) ; les pelouses calcicoles du *Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae*, les lisières calcicoles du *Geranium sanguinei*...

Espèces végétales remarquables

La Mauve alcée (*Malva alcea*) ; Callune (*Calluna vulgaris* (L.) Hull var. *hirsuta*) ; Filipendule (*Filipendula vulgaris*) ; Pulmonaire à longues feuilles (*Pulmonaria longifolia*) ; Violette des chiens (*Viola canina*) ; Luzule à nombreuses fleurs (*Luzula multiflora* (Ehrh.) Lej. subsp. *Congesta*) ; Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) ; Mibora naine (*Mibora minima*) ; *Racomitrium lanuginosum* ; *Ptilidium pulcherrimum*

Espèces animales remarquables

la Fiancée (*Catocala sponsa*) ; le Léopard des murailles (*Podarcis muralis*) ; Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) ; le Crible (*Coscina cribraria*) ; Ecaïlle fermière (*Arctia villica*) ; l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ; le Miroir (*Heteropterus morpheus*) ; Decticelle des bruyères (*Metroptera brachyptera*) ; *Perconia strigillaria* ; la Noctuelle de la myrtille (*Anarta myrtilli*)

Espèces inscrites à la Directive Oiseaux :

>> Oiseaux : Alouette lulu (*Lullula arborea*) - Reproduction ; Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) - Etape migratoire ; Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) - Reproduction ; Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) - Reproduction ; Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) - Reproduction. Hivernage ; Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) - Etape migratoire ; Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) - Reproduction ; Grue cendrée (*Grus grus*) - Etape migratoire ; Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) - Reproduction ; Pic mar (*Dendrocopos medius*) - Reproduction ; Pic noir (*Dryocopus martius*) - Reproduction ; Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) - Reproduction.

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Des coupes circonstanciées sont souhaitables afin de conserver une héliophilie indispensable aux groupements calcicoles de grand intérêt patrimonial. Dans le même ordre d'idées, il serait nécessaire d'éviter le reboisement des lisières et des trouées.

Les layons forestiers, souvent très riches sur les plans floristique, entomologique et batrachologique, gagneraient à être gérés en conservant les actuelles micro-topographies (ornières, dépressions humides...) et par le biais d'une fauche exportatrice. De même que le creusement de nouvelles mares permettrait d'augmenter la biodiversité tant animale que végétale au sein des systèmes dunaires sableux particulièrement secs.

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



Surface : 280

Altitude :

Entité paysagère :

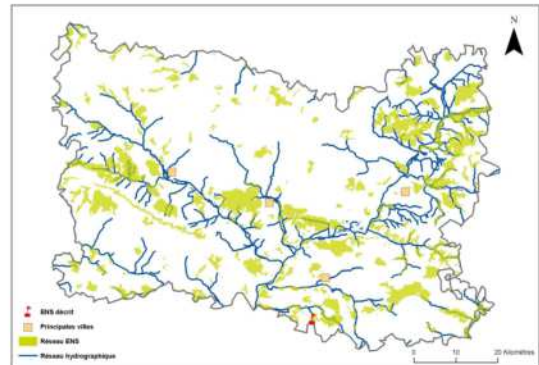
VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s) :

SENLIS.

Commune(s) concernée(s) :

LA CHAPELLE-EN-SERVAL, PLAILLY, PONTARME.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200380, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Classé Oise 60, Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 09, ZNIEFF I n°220014325.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

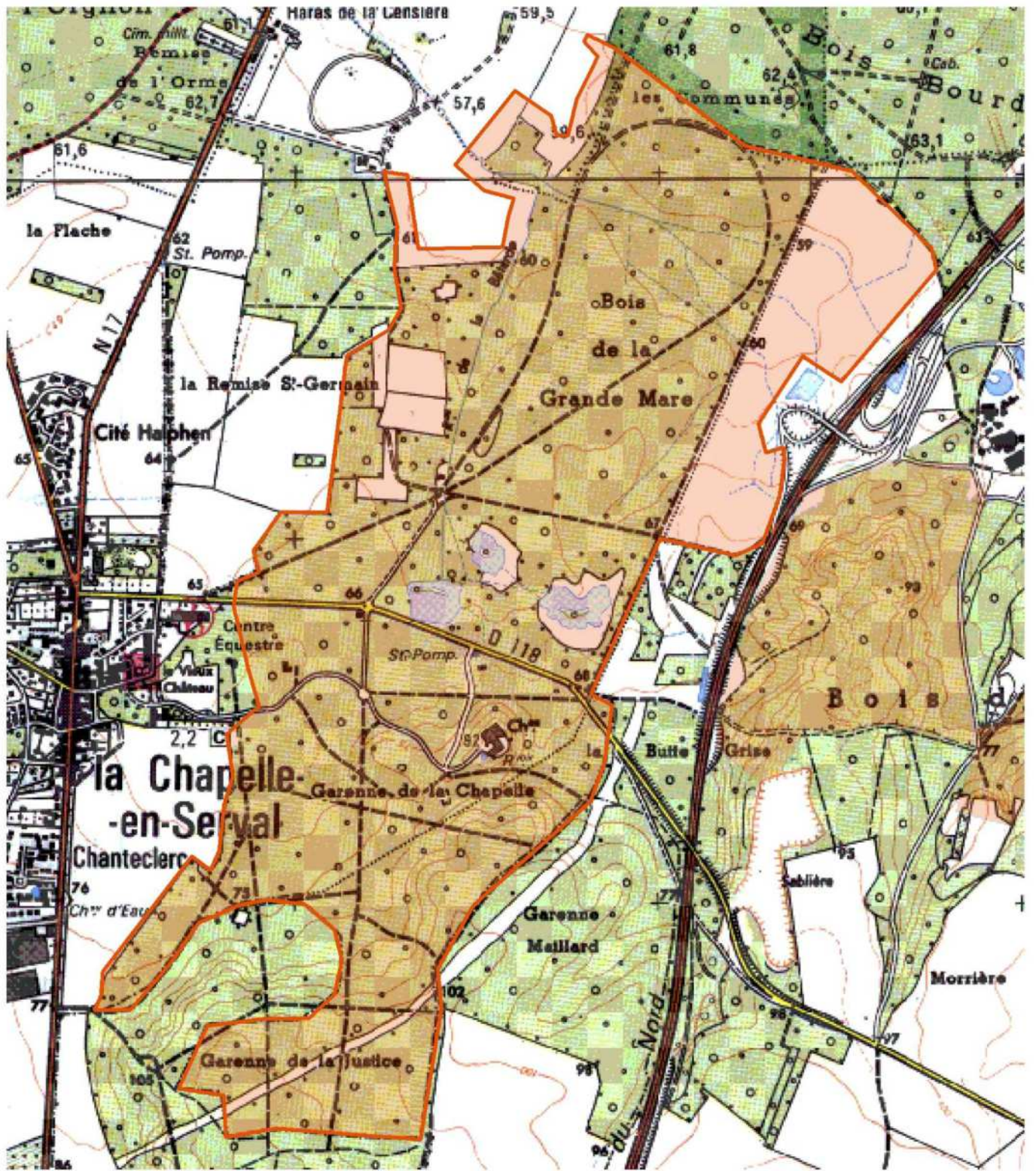
Vocation proposée

Gestion des milieux ouverts via la contractualisation
Accroître les connaissances sur le patrimoine naturel

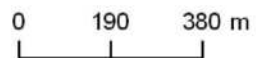


Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Cet ENS constitue un grand complexe d'habitats forestiers, de prairies et d'étangs en réseaux.



 Délimitation de l'ENS



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Hêtraies, pelouses sèches et calcaires, prairies, tourbières basses alcalines.

Espèces végétales remarquables

Agrion de Mercure, Ecaille Chinée, Petit Rhinolophe

Espèces animales remarquables

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Non visité

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

Présence de paysages originaux : chaos gréseux à bouleaux, lambeaux d'anciens systèmes pastoraux extensifs avec landes à Juniperaies, sables mobiles et dunes continentales.



DESCRIPTION SOCIALE

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Gestion ONF, Gestion CSNP sur les prairies en partenariat avec éleveur, favoriser le soutien des actions du PNR
- Suivi écologique en partie par le CSNP (prairies et réseau hydraulique)
- Suivi écologique à définir entre différents acteurs possibles en fonction des objectifs
- Soutenir les actions du CSNP, de l'ONF et du PNR
- Etudes sur la fonctionnalité et la restauration des corridors

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



Surface : 86

Altitude :

Entité paysagère :

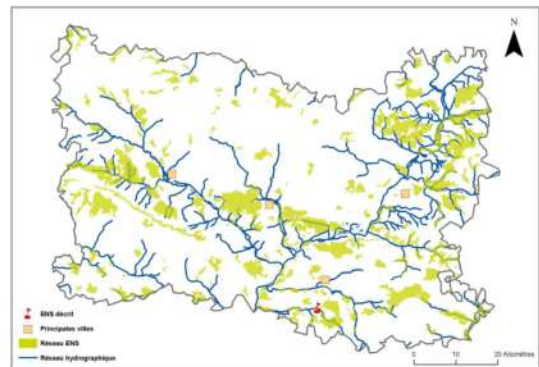
VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s) :

SENLIS.

Commune(s) concernée(s) :

PONTARME, THIERS-SUR-THEVE.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212005, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Classé Oise 60, Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 09, ZNIEFF I n°220014323.

Valeur patrimoniale

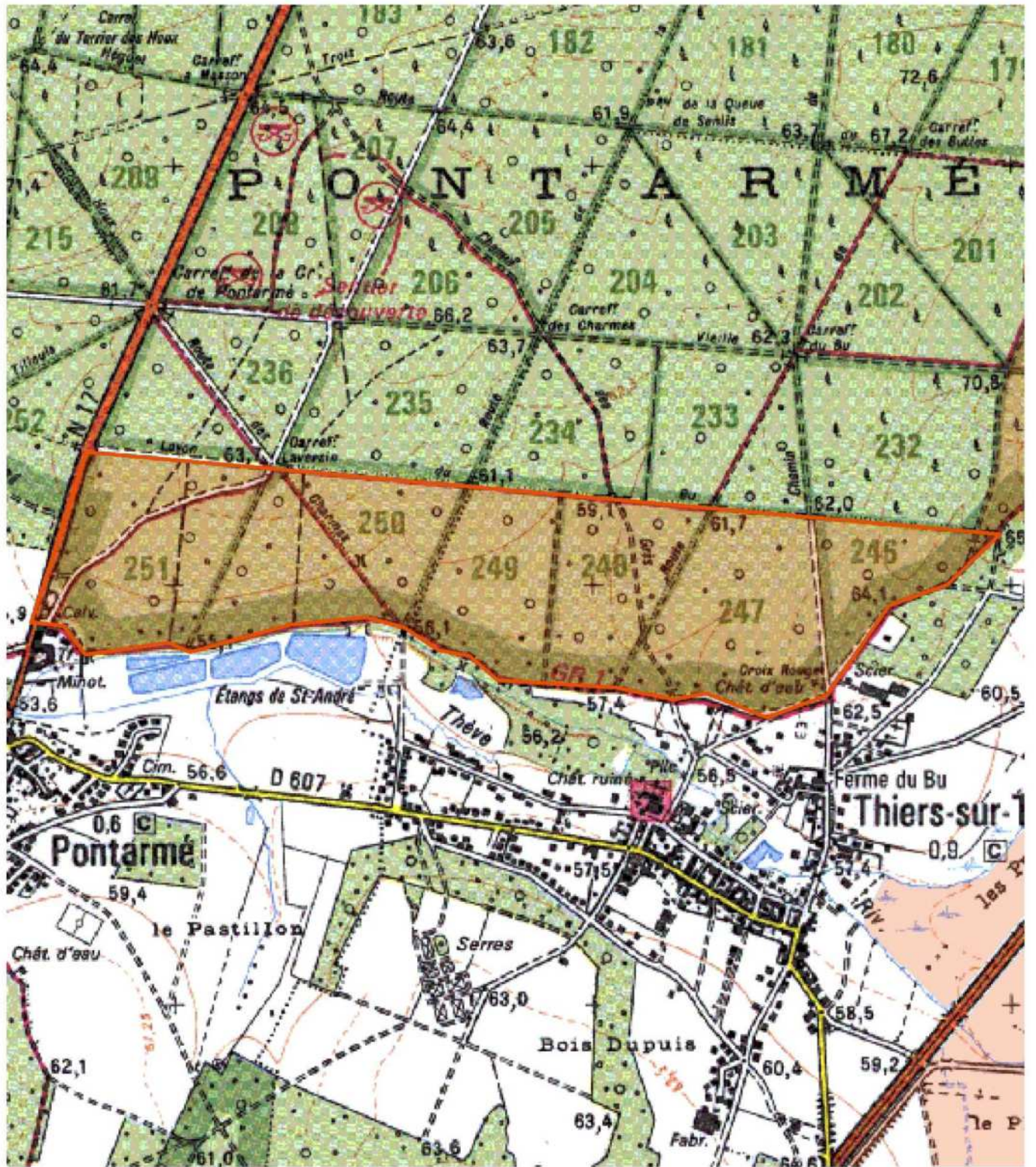
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage


Vocation proposée

Intégration intérêt écologique des habitats forestiers et associés (lisières thermophiles) à la gestion forestière




Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)



 Délimitation de l'ENS

0 250 500 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Chênaies charmaies neutro-calcicoles; bois marécageux d'aulnes et saules; ourlets forestiers thermophiles

Espèces végétales remarquables

Géranium sanguineum, Hypericum montanum; Lotus maritimus; Melica nutans; Pulmonaria longifolia; Thelypteris palustris

Espèces animales remarquables

Pic mar, Rougequeue à front blanc

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Intégration intérêt écologique des habitats forestiers et associés (lisières thermophiles) à la gestion forestière
- Mise en place d'îlots de sénescence, étagement des lisières externes et gestion différenciée des ourlets thermophiles
- Gestion ONF, favoriser le soutien des actions du PNR
- Suivi écologique à définir entre différents acteurs possibles en fonction des objectifs
- Soutenir les actions de l'ONF, D'IDF et du PNR
- Etudes sur la fonctionnalité et la restauration des corridors

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



Surface : 942

Altitude :

Entité paysagère :

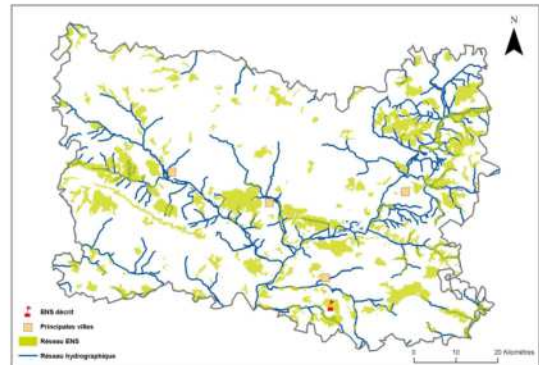
VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s) :

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, SENLIS.

Commune(s) concernée(s) :

FONTAINE-CHAALIS, MONT-L'ÉVÊQUE, PONTARME, SENLIS, THIERS-SUR-THÈVE.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212005, Natura 2000 - ZSC : FR2200380, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Classé Oise 60, Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 09, ZNIEFF I n° 220014323.

Valeur patrimoniale

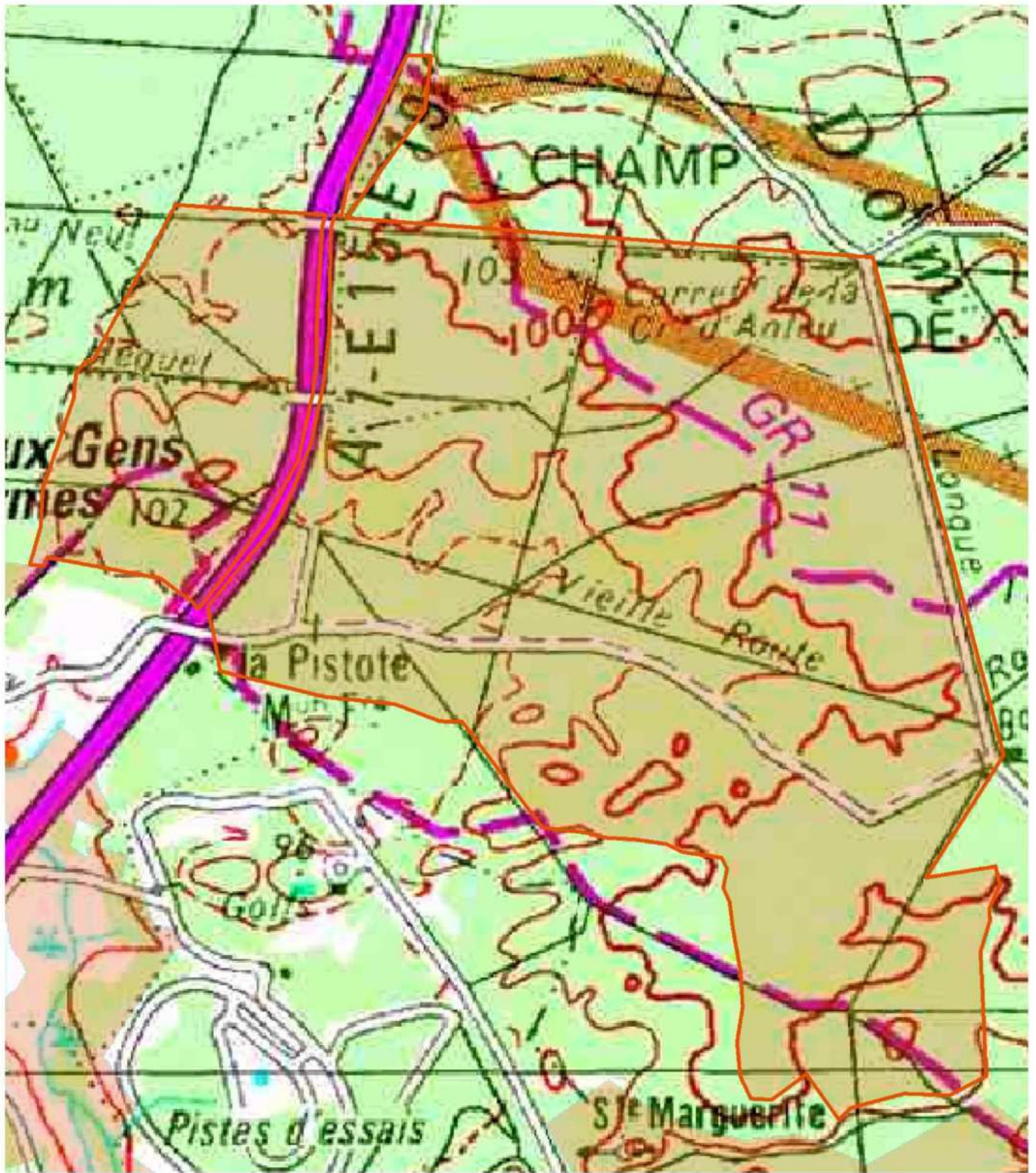
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée

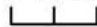
Restauration et entretien de milieux landicoles et pelousaires



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)



 Délimitation de l'ENS

0 140 280 m




Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Aigremoine odorante, Laîche des sables; Crassule mousse fleurie, Cynoglosse officinale, Bruyère cendrée, Cotonière naine, Sceau de salomon odorant, Potentille argentée, Teesdale à tiges nues, Véronique printanière, Violette des chiens

Espèces animales remarquables

Pic mar, Pic noir, Gobemouche noir, Rouge queue à front blanc

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Actions de gestion :

Eclaircie forte des peuplements de pins pour favoriser la présence de callune en sous-bois; extension des lisières le long des layons dans le cadre des coupes d'amélioration; non reboisement des landes ouvertes; maintien d'arbres morts et à cavités

Actions de contractualisation :

Entretien des landes et pelouses; augmentation de la surface en landes et pelouses; gestion différenciée des layons et de leurs abords (exportation des produits de coupe et fauche...); maîtrise de la fréquentation

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



Surface : 157

Altitude :

Entité paysagère :

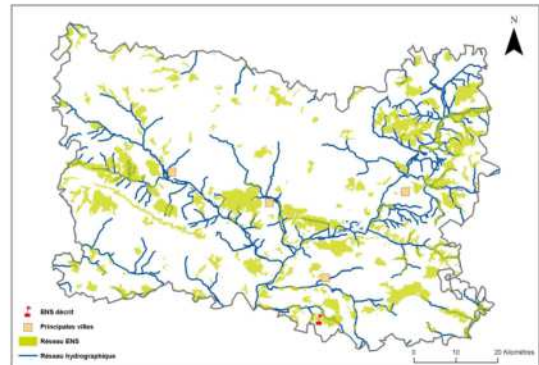
VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s) :

SENLIS.

Commune(s) concernée(s) :

PLAILLY, THIERS-SUR-THEVE.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212005, Natura 2000 - ZSC : FR2200380, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Classé Oise 60, Site Inscrit Oise 29, Site Inscrit Oise 40, ZICO PE 09, ZNIEFF I n°220014325.

Valeur patrimoniale

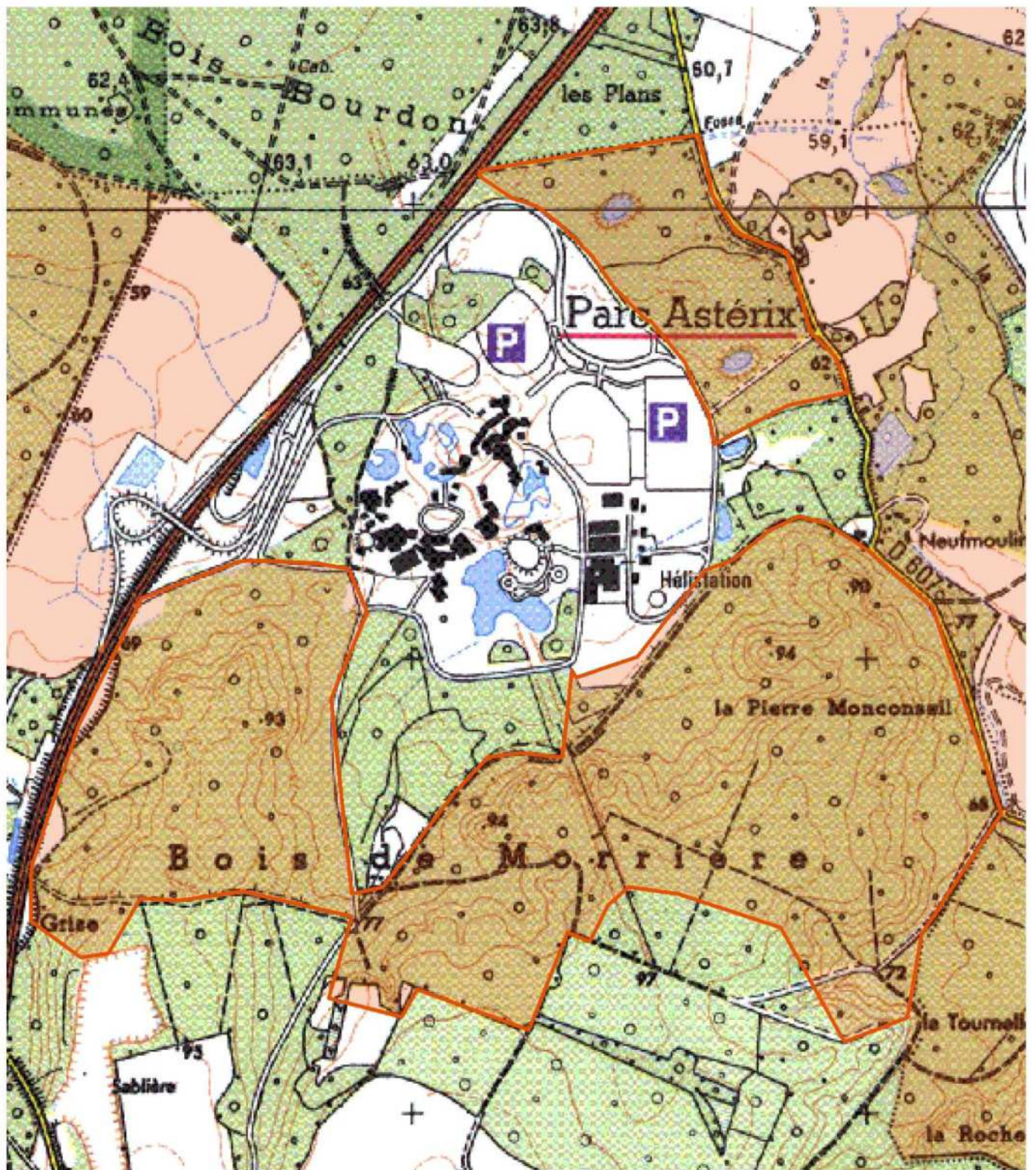
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée




Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site des Landes du Parc Astérix est reconnu depuis longtemps comme milieu d'intérêt. Scindé en deux périmètres disjoints et séparés par les attractions du Parc Astérix, il se présente sous la forme de landes sèches à Callune et de landes humides à Bruyère à 4 angles et Millepertuis des marais. Ce site est de tout premier ordre pour les landes du département de l'Oise. Il fait l'objet d'une convention de gestion et d'un plan de gestion par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie.



 Délimitation de l'ENS

0 150 300 m




Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Landes

Espèces végétales remarquables

Millepertuis des marais, Bruyère à quatre angles, Callune commune, Chêne sessile, Laîche noirâtre, Agrostis des chiens, Spirée filipendule, Pulmonaire à longues feuilles, Mauve alcée, Mibore naine, Callitriche à crochets, Vulpin roux, Véronque à écusson...

Espèces animales remarquables

L'Agrion de Mercure, le Leste sauvage, le Sympétrum noir, la Decticelle des bruyères, le Miroir...

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Le site occupe une surface encore importante de landes sèches et humides. Les milieux sont connectés entre eux au sein du site mais subissent l'emprise importante du Parc Astérix qui génère des coupures franches.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le site est franchement enclavé entre le Parc Astérix et l'Autoroute A1 mais reste connecté aux secteurs boisés alentour.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation bon. Le site héberge sans nul doute le cortège spécifique associé mais tend à perdre de l'intérêt par vieillissement de la lande, fermeture partielle du milieu ou colonisation par des fougères. Les landes humides sont également bien conservées et s'étirent sur une belle surface. Quelques dégradations sont constatées, comme une plantation de résineux et la présence d'une décharge verte à proximité. La zone fait l'objet d'un plan de gestion qui identifie les menaces et tente d'y remédier avec des résultats intéressants obtenus sur ces premières années de gestion.

DESCRIPTION PAYSAGERE

Le paysage est vallonné et aéré, ceci est dû à la faible densité des arbres. Quelques grandes clairières se dégagent et offrent localement des vues sur les émergences métalliques du parc Astérix. La diversité des coloris et des textures (la roche est localement apparente, les bruyères, les bouleaux) est importante et participe à la qualité. Néanmoins, l'environnement immédiat est altéré par les aménagements annexes au parc Astérix.



DESCRIPTION SOCIALE

Difficilement accessible du fait de la présence de Parc Astérix. La zone n'est accessible pour l'instant qu'aux clients de l'hôtel.

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Zone gérée

Principales activités aux alentours

Loisirs

Fréquentation

Faible. Valorisation déjà effective et difficile au vu de la localisation du site et des restrictions d'accès (Parc Astérix)

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

- > Site géré par le CSNP : Le Bois de Morrière à Plailly (Code site : S60014) / Plan de gestion réalisé / Propriétaire : Privé
- > Forêt privée : 1 Plan Simple de Gestion mis en place, couvrant 95% de la superficie.

Dégradation et menaces

Vieillessement de la lande, perte surfacique par emplacement des milieux, enclavement des milieux, plantations

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Gestion CSNP, favoriser le soutien des actions du PNR
- suivi écologique par le CSNP
- Soutenir les actions du CSNP et du PNR
- Etudes sur la fonctionnalité et la restauration des corridors

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



Surface : 353

Altitude :

Entité paysagère :

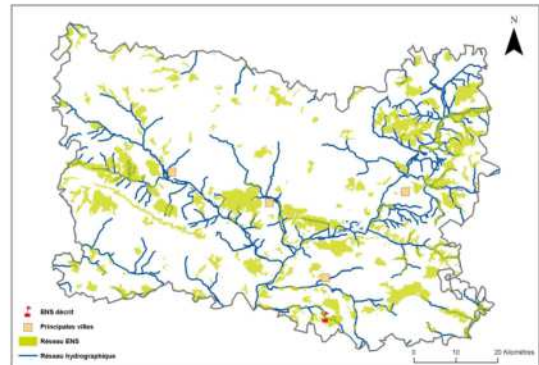
VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s) :

SENLIS.

Commune(s) concernée(s) :

MORTEFONTAINE, PLAILLY, THIERS-SUR-THEVE.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212005, Natura 2000 - ZSC : FR2200380, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Classé Oise 60, Site Inscrit Oise 29, Site Inscrit Oise 40, ZICO PE 09, ZNIEFF I n°220014325.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

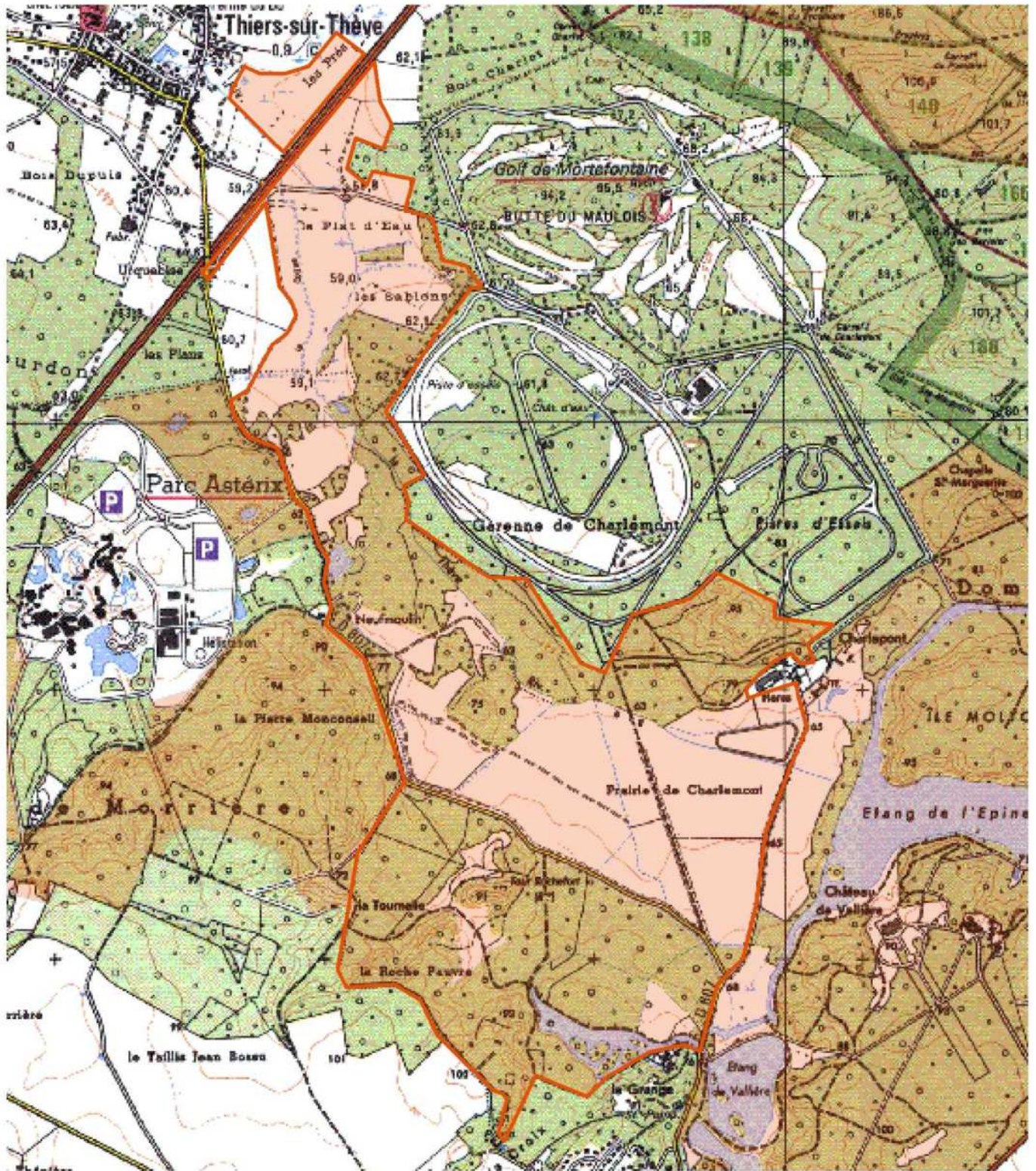
Vocation proposée



Gestion des milieux ouverts
Valorisation du patrimoine naturel



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Ce site comprend les prairies aux environs de Thiers-sur-Thève (Les Prés, Le Plat d'eau, etc.) et les bois adjacents qui s'inscrivent dans la continuité du massif forestier de Chantilly-Ermenonville.



 Délimitation de l'ENS	0 220 440 m 	
---	---	---

Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Chênaies-charmaies acidoclines ; groupements calcaro-sabulicoles ; landes à éricacées ; mares acides ; prairies para-tourbeuses

Espèces végétales remarquables

le Millepertuis des marais ; le Dactylorhize négligé ; le Dactylorhize fistuleux ; le Saule rampant ; la Bruyère à quatre angles ; le Mouron délicat ; l'Orchis grenouille ; la Laïche de maire ; la Laïche puce ; la Véronique en écu ; l'Armérie des sables ; la bruyère cendrée ; la Laïche de Reichenbach ; la Violette des chiens...

Espèces animales remarquables

Le Pic noir ; la Bondrée apivore ; le Martin-pêcheur ; l'Engoulevent d'Europe ; le Vanneau huppé ; le cerf élaphe ; la Vipère péliade ; le Lézarddes murailles ; le Triton ponctué ; l'Agriion de mercure ; le Sympétrum jaune d'or ; le Leste brun ; le Leste sauvage ; le Caloptéryx vierge et le Cordulégastré annelé ; la Mante religieuse

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Non visité

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

Non visité



DESCRIPTION SOCIALE

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Forêt privée sans Plan Simple de Gestion.

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Soutenir les interventions du CSNP (plan d'actions départemental Agrion de Mercure) du CRPF et du PNR + Syndicat de rivière
- Suivi écologique à définir entre différents acteurs possibles en fonction des objectifs
- Soutenir les actions du PNR
- Etudes sur la fonctionnalité et la restauration des corridors
- Etude sur la valorisation des produits de fauche et l'adaptation des pratiques de pâturage
- Etude sur la qualité des eaux du Bassin versant de la Thève

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi